

MAIRIE
DE
**St-Léger-sur-
Roanne**

LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

ARRÊTÉ
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

VU le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

VU le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

VU l'arrêté de voirie portant permission de voirie délivré par le Département de la Loire le 12 novembre 2024.

VU la demande de l'entreprise LMTP, représentée par Monsieur CHAPELON Jérôme en date du 04 novembre 2024, pour des travaux (mise en conformité réseau assainissement)

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux rue de l'Eglise (RD51), entre le 4 et le 261 rue de l'Eglise (zone 2 des travaux)

Objet :

**RÉGLEMENTATION
PROVISOIRE DE LA
CIRCULATION :**

Circulation alternée par feux

**Rue de l'Eglise
(RD51)**

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Durant la période de l'exécution des travaux (**du 18 novembre au 30 novembre 2024**) sur la voie départementale n°51, rue de l'Eglise, entre le 4 et le 261 rue de l'Eglise, la circulation sera alternée par feux tricolores.

ARTICLE 2 :

L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint-Léger-Sur-Roanne, et l'Entreprise LMTP, sont chargés de l'exécution de présent arrêté.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 13 novembre 2024
Le Maire,
Marie-Christine BRAVO

